



Rémunérer à la performance

Par flufu

Bonjour,

J'ai une idée d'entreprise mais j'aimerais m'assurer de sa légalité.

Mon projet est d'engager des auto-entrepreneurs, leur donner une liste d'entreprises/commerces à aller démarcher et les rémunérer en fonction du nombre de contrats signés.

Je suis aussi auto-entrepreneur, dois-je créer une vraie structure ou alors je peux exercer mon activité jusqu'à un certain chiffre d'affaire ?

Ais-je bien le droit de rémunérer en fonction du nombre de contrats signés et pas du nombre d'entreprises démarchées ?

Merci beaucoup,
Julien

Par morobar

Bonjour,

Vous avez surtout le droit de vous faire coincer pour du salariat déguisé.

Par ESP

Bonjour

Je confirme...Et ceci vous a été clairement répondu sur un autre forum.